



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5693

Vendredi 18 Octobre 2013

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 4 468.27

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : + 0,01%

VARIATION SUR L'ANNEE : - 2,44%

TUNINDEX20 : 1 792.01

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : - 0,01%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 0,01%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	2 962,33	0,01%	-3,10%
8300	INDICE DES BANQUES	2 641,88	-0,01%	-3,70%
8500	INDICE DES ASSURANCES	8 862,60	-0,17%	-1,19%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4 675,17	0,27%	0,75%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 472,71	-0,32%	-10,36%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 080,55	-0,27%	-9,76%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2 713,81	0,12%	3,02%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2 114,89	0,37%	-9,73%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	2 894,85	0,13%	7,49%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 849,90	0,17%	2,07%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 327,80	0,07%	4,66%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 423,02	0,60%	-4,61%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	11-06-2013	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	25,180	25,160	25,170	25,170	25,160		
2	1	0,650	31-05-2013	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	13,530	13,600	13,500	13,610	13,500		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,270	1,250	1,240	1,250	1,220		
4	1	0,550	26-04-2013	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	8,030	8,030	8,030	8,030	8,030		
5	5	1,340	09-07-2013	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	16,030	16,290	16,190	16,290	16,190		
6	10	2,500	01-07-2013	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	62,300	62,250	62,300	62,300	62,200		
7	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	12,410	12,410	12,470	12,470	12,410		
8	5	1,000	13-06-2013	TL - Tunisie Leasing	21,000	21,000	21,300	21,300	21,000		
9	1	0,260	21-06-2013	BT - Banque de Tunisie	8,820	8,820	8,810	8,820	8,810		
10	25	5,100	14-06-2013	Air Liquide Tunisie	285,990	294,550	294,560	294,560	294,550		
11	5	0,600	07-08-2013	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,500	25,490	25,490	25,490	25,490		
12	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	5,400						
13	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	8,650	8,400	8,500	8,500	8,400		
14	5	0,850	10-07-2013	AMEN BANK	31,000	31,000	30,900	31,000	30,400		
15	1	0,220	24-04-2013	ATB - Arab Tunisian Bank	4,250	4,270	4,280	4,280	4,270		
16	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	12,970	12,900	13,000	13,000	12,900		
17	5	1,500	20-06-2013	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	59,590						
18	1	1,000	12-06-2013	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	8,060						
19	5	0,750	30-05-2013	CIL - Compagnie Internationale de leasing	13,640	13,630	13,630	13,630	13,630		
20	1	0,200	01-07-2013	ATL - Arab Tunisian Lease	2,810	2,730	2,800	2,800	2,730		
21	1	0,200	08-07-2013	PGH - Poulina Group Holding	5,630	5,720	5,690	5,720	5,640		
22	10	1,800	03-06-2013	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	147,400	148,800	147,000	148,800	147,000		
23	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	30,900						
24	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	4,000	4,000	3,930	4,000	3,880		
25	5	0,850	06-06-2013	SALIM - Société d'Assurances SALIM	23,850	23,800	23,800	23,800	23,800		
26	1	0,200	18-07-2013	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	6,800	6,770	6,800	6,800	6,770		
27	1	0,060	24-06-2013	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,720	1,720	1,750	1,770	1,710		
28	1	0,070	08-07-2013	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,910	2,920	3,000	3,050	2,860		
29	10	1,200	16-07-2013	TJL - Attijari Leasing	30,290	30,290	30,290	31,190	30,290		
30	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	10,500	10,380	10,350	10,380	10,070		
31	5	0,400	01-07-2013	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	9,480	9,460	9,300	9,460	9,300		
32	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	5,450	5,290	5,400	5,400	5,290		
33	1	0,060	15-07-2013	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	3,110	3,130	3,130	3,150	3,100		
34	1	0,100	01-07-2013	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	4,490					S	
35	1	0,380	13-06-2013	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,580	7,580	7,620	7,640	7,500		
36	1	0,180	15-08-2013	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,480	2,460	2,490	2,500	2,450		
37	5	0,550	15-07-2013	EL WIFACK Leasing	13,250						
38	1	0,280	19-06-2013	Société ESSOUKNA	8,840	8,830	8,840	8,840	8,650		
39	1	0,150	05-08-2013	ADWYA - Société Adwya	7,780						
40	1	0,220	25-06-2013	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,470	4,480	4,440	4,480	4,430		
41	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	1,980	1,990	2,020	2,020	1,930		
42	1	0,500	10-07-2013	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	6,570	6,540	6,560	6,590	6,460		
43	5			HANNIBAL LEASE	9,590	9,310	9,620	9,650	9,310		
44	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	5,420	5,400	5,440	5,440	5,400		
45	5	0,350	21-06-2013	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	8,500	8,610	8,500	8,850	8,400		
46	1	0,333	30-07-2013	ENNAKL Automobiles	8,900	8,900	8,800	8,900	8,700		
47	1	0,300	19-07-2013	Telnet Holding	5,470	5,490	5,460	5,490	5,360		
48	1			OTH - One Tech Holding	6,480	6,450	6,490	6,490	6,450		
49	1			EURO-CYCLES	9,500	9,500	9,490	9,500	9,490		
50	1			BEST LEASE	2,100						

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
51	20	1,800	25-09-2013	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	26,220	26,380	26,380		
52	10	2,000	21-06-2013	Placements de Tunisie - SICAF	50,440				
53	5	1,300	14-06-2013	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	51,570				
54	10	4,200	17-06-2013	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	43,510				
55	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,660	3,660	3,660		
56	10	4,700	20-05-2013	ALKIMIA - Société Chimique	39,950	40,130	40,130		
57	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	4,370			H	4,560
58	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	6,800	6,600	6,600		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / Les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MAGASIN GENERAL (5 à 1)**

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
59	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	7,600	7,290	7,480	7,500	7,150		
60	1			Société SERVICOM	25,000	25,000	24,900	25,000	24,250		
61	1			Société Carthage Cement	3,900	3,900	3,900	3,910	3,880		
62	1	0,100	16-04-2013	Société HEXABYTE	8,750	8,360	8,730	8,730	8,360		
63	1			Société AE TECH	5,990	5,980	5,980	5,980	5,980		
64	1			Société LAND'OR	8,400	8,400	8,450	8,570	8,400		
65	5	0,355	10-07-2013	Société New Body Line	6,140	6,160	6,130	6,160	5,960		
				Société SYPHAX AIRLINES	8,290	8,390	8,390	8,390	8,200		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
67	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,750				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A									
68	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F.: 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	09-07-2013	103,600			
69	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F.: 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	13-04-2013	101,300			
70	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F.: 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	08-02-2013	102,050			
71	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F.: 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	83,000			
72	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F.: 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2013	103,800			
73	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F.: 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2013	103,900			
74	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F.: 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	71,000			
75	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F.: 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2013	106,600			
76	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F.: 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2013	96,000			
77	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F.: 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	12-08-2013	96,000			
78	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F.: 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	12-10-2013	100,000			
79	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F.: 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	11-10-2013	98,140			
80	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F.: 1 000 Dinars	B1216	12-12-2016	-	100,000			
81	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F.: 1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	-	100,000			
LES EMPRUNTS									
82	BTE EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09		BTE9	15-09-2019	15-09-2013	100,000			
83	EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09		BE10F	17-09-2020	17-09-2013	100,000			
84	EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09		BE10V	17-09-2020	17-09-2013	100,000			
85	EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09		BE10B	17-09-2030	17-09-2013	100,000			
86	EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09		BE11F	09-02-2032	09-02-2013	100,000			
87	EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02		BE11V	09-02-2019	09-02-2013	99,990			
88	ATTIJARI BANK EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02		TJB10	11-01-2018	11-01-2013	100,000			
89	BH EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12		BH7S	07-12-2014	07-12-2012	100,000			
90	EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9A	31-12-2024	31-12-2012	100,000			
91	EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9B	31-12-2024	31-12-2012	100,000			
92	EO BH 2013/1 Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06		BH31F	28-06-2020	-	100,000			
93	EO BH 2013/1 Variable 7ans AP à TMM+1,8% j. 28/06		BH31V	28-06-2020	-	100,000			
94	TUNISIE EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP à 6,5% j. 27/11		TL82F	27-11-2013	27-11-2012	102,200			
95	LEASING EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP TMM+1,0% j. 27/11		TL82V	27-11-2013	27-11-2012	100,000			
96	EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP à 6,5% j. 27/01		TL83F	27-01-2014	27-01-2013	100,000			
97	EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP TMM+1,0% j. 27/01		TL83V	27-01-2014	27-01-2013	100,000			
98	EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe Sans AP à 6,5% j. 02/03		TL91F	02-03-2014	02-03-2013	100,000			
99	EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable Sans AP TMM+1,0% j. 02/03		TL91V	02-03-2014	02-03-2013	100,000			
100	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe Sans AP à 5,65% j. 25/09		TL95F	25-09-2014	25-09-2013	100,000			
101	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable Sans AP TMM+1,25% j. 25/09		TL95V	25-09-2014	25-09-2013	100,000			
102	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe Sans AP à 5,125% j. 29/03		TL92F	29-03-2015	29-03-2013	98,500			
103	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable Sans AP TMM+0,625% j. 29/03		TL92V	29-03-2015	29-03-2013	100,000			
104	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe Sans AP à 5,125% j. 01/06		T101F	01-06-2015	01-06-2013	100,000			
105	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable Sans AP TMM+0,625% j. 01/06		T101V	01-06-2015	01-06-2013	100,000			
106	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 17/11		TL10F	17-11-2015	17-11-2012	100,000			
107	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable Sans AP TMM+0,75% j. 17/11		TL10V	17-11-2015	17-11-2012	100,000			
108	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe Sans AP à 5,7% j. 28/02		T105F	28-02-2016	28-02-2013	100,000			
109	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable Sans AP TMM+1,10% j. 28/02		T105V	28-02-2016	28-02-2013	100,000			
110	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe Sans AP à 5,75% j. 10/06		T111F	10-06-2016	10-06-2013	98,500			
111	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable Sans AP TMM+0,90% j. 10/06		T111V	10-06-2016	10-06-2013	100,000			
112	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe Sans AP à 5,95% j. 29/10		T112F	29-10-2016	29-10-2012	100,000			
113	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable Sans AP TMM+1,25% j. 29/10		T112V	29-10-2016	29-10-2012	100,000			
114	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe Sans AP à 5,85% j. 29/01		T113F	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
115	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable Sans AP TMM+1,35% j. 29/01		T113V	29-01-2017	29-01-2013	100,000			
116	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe Sans AP à 6,15% j. 29/05		T21AF	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
117	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable Sans AP TMM+1,75% j. 29/05		T21AV	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
118	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05		T21BF	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
119	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe Sans AP à 6,30% j. 15/01		T22AF	15-01-2018	-	100,000			
120	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable Sans AP TMM+1,75% j. 15/01		T22AV	15-01-2018	-	100,000			
121	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01		T22BF	15-01-2020	-	100,000			
122	EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Fixe Sans AP à 7% j. 02/05		T135F	02-05-2018	-	100,000			
123	EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Variable Sans AP TMM+2,25% j. 02/05		T135V	02-05-2018	-	100,000			
124	UBCI EO UBCI 2013 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 31/05		OBC13	31-05-2020	-	100,000	99,930	99,930	2,701
125	STB EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05		STB8B	15-05-2024	15-05-2013	100,000			
126	EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05		STB8C	15-05-2028	15-05-2013	100,000			
127	EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05		STB8D	15-05-2033	15-05-2013	100,000			
128	EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02		STB82	18-02-2025	18-02-2013	101,760			
129	EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03		SB10A	23-03-2020	23-03-2013	100,000			
130	EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03		SB10B	23-03-2025	23-03-2013	100,000			
131	EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01		SB11F	27-01-2019	27-01-2013	100,000			
132	EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01		SB11V	27-01-2022	27-01-2013	100,000			
133	BNA EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04		BNA9S	07-04-2024	07-04-2013	100,000			
134	AMEN BANK EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01		OAB6	29-01-2017	29-01-2013	100,000	98,950	98,950	1,592
135	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05		ABS8A	21-05-2023	21-05-2013	100,000			
136	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05		ABS8B	21-05-2028	21-05-2013	100,000			
137	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09		ABS9F	30-09-2024	30-09-2013	100,000			
138	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09		ABS9V	30-09-2024	30-09-2013	100,000			
139	EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08		AB82S	31-08-2025	31-08-2012	100,000			
140	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09		A111F	26-09-2021	26-09-2013	100,000			
141	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09		A111V	26-09-2021	26-09-2013	100,000			
142	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Fixe 10ans AP à 6,25% j. 17/09		ABS2F	17-09-2022	17-09-2013	98,500			
143	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Variable 10ans AP à TMM+1,30% j. 17/09		ABS2V	17-09-2022	17-09-2013	100,000			
144	ATB EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05		ATB7A	25-05-2017	25-05-2013	100,000			
145	EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05		ATB7B	25-05-2023	25-05-2013	100,000			
146	EO ATB- 2007 Catégorie C								

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE	ECHANCE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
				ECHANCE	PRECEDENTE					INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE											
161	CIL	EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2013	100,000					
162		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2013	100,000					
163		EO CIL 2009 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
164		EO CIL 2009 / 1 Variable Sans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
165		EO CIL 2009 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014	15-09-2013	100,000					
166		EO CIL 2009 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014	15-09-2013	101,120					
167		EO CIL 2009 / 3 Fixe Sans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2013	100,000					
168		EO CIL 2009 / 3 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2013	100,000					
169		EO CIL 2010 / 1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
170		EO CIL 2010 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
171		EO CIL 2010 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2012	100,000					
172		EO CIL 2010 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2012	100,000					
173		EO CIL 2011 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2013	100,000					
174		EO CIL 2011 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2013	100,000					
175		EO CIL 2012 / 1 Fixe Sans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017	30-03-2013	100,000					
176	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2013	100,000					
177		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2013	100,000					
178		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2013	100,000					
179		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2013	100,000					
180		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTK2F	15-11-2019		100,000					
181		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75% j. 15/11	BTK2V	15-11-2017		100,000					
182	ATL	EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
183		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
184		EO ATL 2009 5ans AP à 5,5% j. 05/05	ATL9	05-05-2014	05-05-2013	100,000					
185		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2013	100,000					
186		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2013	100,000					
187		EO ATL 2009-3 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2012	100,000					
188		EO ATL 2009-3 Variable 5ans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2012	100,000					
189		EO ATL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2013	100,000					
190		EO ATL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2013	100,000					
191		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2012	100,000					
192		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2012	100,000					
193		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2013	97,700					
194		EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
195		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020		100,000					
196		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020		100,000					
197	Meublatex	EO Meublatex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
198		EO Meublatex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
199		EO Meublatex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
200		EO Meublatex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
201		EO Meublatex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
202		EO Meublatex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
203		EO Meublatex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
204	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe 5ans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2013	100,000					
205	LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable 5ans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2013	100,000					
206		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2013	100,000					
207		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2013	100,000					
208		EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017	13-01-2013	98,300					
209		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
210		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL21C	31-05-2019	31-05-2013	100,000					
211		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable 5ans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL22A	18-12-2017		100,000					
212		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 5ans AP à 6,30% j. 18/12	JL22B	18-12-2017		100,000					
213		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL22C	18-12-2019		100,000					
214	MOD. LEASING	EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02	ML12F	18-02-2020		100,000					
215	AIL	EO AIL 2009 / 1 5ans AP 6,5% j. 23/02	AIL91	23-02-2014	23-02-2013	100,000					
216		EO AIL 2010 / 1 5ans AP 5,25% j. 08/04	AI101	08-04-2015	08-04-2013	100,000					
217		EO AIL 2011 / 1 5ans AP 5,75% j. 28/04	AI111	28-04-2016	28-04-2013	100,000					
218		EO AIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP 6% j. 15/05	AI21F	15-05-2017	15-05-2013	100,000					
219		EO AIL 2012 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AI21V	15-05-2017	15-05-2013	100,000					
220		EO AIL 2013 / 1 Fixe 5ans AP 7% j. 31/05	AI31F	31-05-2018		100,000					
221		EO AIL 2013 / 1 Variable 5ans AP à TMM+2,25% j. 31/05	AI31V	31-05-2018		100,000					
222	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j. 10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2013	100,000					
223		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j. 10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2013	100,000					
224		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j. 10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2013	100,000					
225		EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2013	100,000					
226	FACTORING	EO UNIFACTOR 2010 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2013	100,000					
227	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2013	100,000					
228	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2013	100,000					
229	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
230	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
231	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
232		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
233		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
234	Hannibal Lease	EO HL 2009-1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
235		EO HL 2009-1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
236		EO HL 2009-2 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 25/09	HL92F	25-09-2014	25-09-2013	100,000					
237		EO HL 2009-2 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 25/09	HL92V	25-09-2014	25-09-2013	100,000					
248		EO HL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 18/06	HL01F	18-06-2015	18-06-2013	100,000					
239		EO HL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 18/06	HL01V	18-06-2015	18-06-2013	100,000					
240		EO HL 2010-2 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 26/11	HL02F	26-11-2015	26-11-2012	100,000					
241		EO HL 2010-2 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 26/11	HL02V	26-11-2015	26-11-2012	100,000					
242		EO HL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,75% j. 28/09	H121F	28-09-2017	28-09-2013	100,000					
243		EO HL 2012-1 Variable 5ans AP à TMM+2% j. 28/09	H121V	28-09-2017	28-09-2013	100,000					
244		EO HL 2013-1 Fixe 5ans AP à 6,9% j. 17/05	HL31F	17-05-2018		100,000					
245		EO HL 2013-1 Variable 5ans AP à TMM+1,90% j. 17/05	HL31V	17-05-2018		100,000					
246	Société	EO SIHM 2008 Tr A Gar. ATTIJARI BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8A	12-09-2015	12-09-2013	100,000					
247	d'investissement	EO SIHM 2008 Tr B Gar									

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING	VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE						Indicateur	Seuil
262				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	7,150				
263				MONOPRIX	(da. 1/2. 10/06/2011 - MNPI1)	15,670				
264				MONOPRIX	(da. 1/5. 04/06/2012 - MNPI2)	5,160				
265				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	11,440				
266				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	8,580				
267				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	20,020				
268				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	13,350				
269				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	2,050				
270				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,760				
271				SFBT	(da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	1,830				
272				SFBT	(da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	1,500				
273				SFBT	(da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	2,260				
274				SFBT	(da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	0,710				
275				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,140				
276				TUNISAIR	(da. 1/10. cp 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,250				
277				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,230				
278				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,210				
279				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,190				
280				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,080				
281				TUNISAIR	(da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,290				
282				TUNISAIR	(da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,120				
283				SPDIT	(da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,360				
284				AMS	(da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	1,120				
285				AMS	(da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,270				
286				AMS	(da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,210				
287				AMS	(da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,210				
288				AMS	(da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,390				
289				AMS	(da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	1,010				
290				AMS	(da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13)	1,520				
291				ATTIJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TAJDA)	1,090				
292				ATTIJARI BANK	(da. 1/25. cp 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,700				
293				BIAT	(da. 4/60. cp 32. 16/02/1998 - BIA32)	4,820				
294				BIAT	(da. 1/24. cp 36. 31/12/1999 - BIA36)	2,890				
295				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,920				
296				BH	(da. 1/20. cp 12. 15/09/1999 - BH12)	0,830				
297				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,640				
298				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,980				
299				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	2,980				
300				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	11,310				
301				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	7,540				
302				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,390				
303				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,040				
304				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,500				
305				Tunisie Leasing	(da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,490				
306				Tunisie Leasing	(da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,470				
307				Tunisie Leasing	(da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,390				
308				Tunisie Leasing	(da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,360				
309				Tunisie Leasing	(da. 3/80. 01/02/2013 - TLS13)	0,790				
310				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	2,870				
311				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	9,260				
312				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	3,860				
313				BT	(da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	9,010				
314				BT	(da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	4,930				
315				BT	(da. 1/3. 28/06/2013 - BT13)	2,940				
316				Air Liquide Tunisie	(da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	277,820				
317				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	158,750				
318				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	136,070				
319				Air Liquide Tunisie	(da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	90,720				
320				Air Liquide Tunisie	(da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	65,980				
321				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	50,750				
322				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	46,850				
323				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	43,240				
324				Air Liquide Tunisie	(da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	43,240				
325				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	35,780				
326				Air Liquide Tunisie	(da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	34,970				
327				Air Liquide Tunisie	(da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	31,180				
328				Air Liquide Tunisie	(da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	21,140		19,980		19,980
329				Air Liquide Tunisie	(da. 1/11. 02/09/2013 - ALQ13)	26,000				
330				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,540				
331				UBCI	(da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	22,560				
332				UBCI	(da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	16,500				
333				UBCI	(da. 8/33. 14/10/2013 - UBC13)	6,080				
334				UBCI	NG j. 01/09/2013 UBCG3	25,100		5,940		5,940
335				BNA	(da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	1,030				
336				AMEN BANK	(da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	4,060				
337				AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	4,060				
338				AMEN BANK	(da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	3,490				
339				AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,530				
340				AMEN BANK	(da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	1,610				
341				AMEN BANK	(da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,900				
342				AMEN BANK	(da. 1/10. 11/06/2013 - AB13)	3,000				
343				AMEN BANK	AN j. 12/06/2013 ABAN3	3,060				
344				ATB	(da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	30,620				
345				ATB	(da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,870				
346				ATB	(da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,540				
347				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	0,310				
348				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	5,920				
349				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	5,380				
350				ICF	NS Lib 75% j. 01/01/2012 ICFNS	4,890				
351				SIMPAR	(da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	19,860				
352				SIMPAR	(da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	14,190				
353				SIMPAR	(da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	10,140				
354				SIMPAR	(da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	7,640				
355				CIL	(da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,270				
356				CIL	(da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,390				
357				CIL	(da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	6,560				
358				CIL	(da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	3,790				
359				ATL	(da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,750				
260				ATL	(da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,140				
261				PGH	(da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,480				
262				STIP	(da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,180				
363				SMG	(da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	15,450				
364				SOTETEL	(da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,270				
365				SOTETEL	(da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,270				
366				SOTETEL	(da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	1,060				
367				SOTETEL	(da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,480				
368				SOTETEL	(da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,210				
369				SOTUVER	(da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,700				
370				SOTUVER	(da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,640				
371				SOTUVER	(da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,300				
372				SOTUVER	(da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,400				
373				SOTUVER	(da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,570				
374				SOTUVER	(da. 1/7. 18/07/2013 - STV13)	0,970				
375				SOTUMAG	(da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,610				
376				SIAME	(da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,970				
377				SIAME	(da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,390				
378				SIAME	(da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,440				
379				SIAME	(da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,130				
380				ATTIJARI LEASING	Action Rompue - TJLR	6,920				
381				STEQ	(da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	2,890				
382				ELECTROSTAR	(da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	2,040				
383				SOTRAPIL	(da. 1/10. 24/07/2003 - SPL3)	1,360				
384				SOTRAPIL	(da. 1/10. 01/08/2007 - SPL7)	1,230				
385				SOTRAPIL	(da. 1/25. 30/12/2008 - SPL8)	0,470				
386				SOTRAPIL	(da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)	0,490				
387				SOTRAPIL	(da. 1/33. 01/07/2013 - SPL13)	0,290				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
388				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,610				
389				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,390				
390				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,180				
391				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)	0,330				
392				SOMOCER (da. 1/45. 21/12/2012 - SOM12)	0,070			B	
393				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,840			S	
394				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,690			S	
395				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	1,450			S	
396				GIF FILTER SA (da. 1/5. 10/12/2012 - GIF12)	0,940			S	
397				GIF FILTER SA (da. 27/1000. 08/07/2013 - GIF13)	0,120			S	
398				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,530				
399				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	2,690				
400				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	0,950				
401				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,390				
402				ASSAD (da. 1/23. 01/08/2012 - ASS12)	0,350				
403				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,350				
404				SOKNA (da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)	1,820				
405				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,050				
406				ADWYA (da. 1/5. 09/08/2012 - ADW12)	1,590	1,400	1,400		
407				TPR (da. 11/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,570				
408				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,830				
409				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,170				
410				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,710	0,550	0,550		
411				TPR (da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,230				
412				TPR (da. 1/44. 25/06/2013 - TPR13)	0,100	0,090	0,090		
413				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,130				
414				SOPAT (da. 1/10. 14/02/2013 - SOP13)	0,200				
415				ARTES (da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,100				
416				ARTES (da. 1/5. 04/03/2013 - ART13)	1,310				
417				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,080				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

HORS -COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
418	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	10,000				
419	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	10,110			H	10,410

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPO N	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
OFFRES SANS CONTREPARTIE									
Sté Touristique Hôtelière et Balnéaire MARHABA	10			200.000		600		31-10-2013	

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «CITY CARS»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE CITY CARS AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 06/06/2013, son accord de principe quant à l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis des 13 500 000 actions constituant le capital actuel, de nominal un (1) dinar chacune.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : CITY CARS

Siege social : 51, rue Ali Darghouth -1001 Tunis

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 22/08/2007

Capital social : 13 500 000 dinars, divisé en 13 500 000 actions ordinaires de valeur nominale un (1) dinar entièrement libérées. Etant précisé que l'AGE du 29/11/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à un (1) DT.

Législation particulière applicable: La loi n° 2009-69 du 12/08/2009 relative au commerce de distribution en Tunisie.

La loi n°2001-66 du 10/07/2001 relative à la suppression des autorisations administratives délivrées par les services du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie et du transport du 10/08/1995 tel que modifié par les arrêtés du 15/08/1996 et de la 05/02/1999 et portant approbation du cahier des charges relatif à la commercialisation de matériels de transport routier fabriqués localement ou importés.

Objet social : La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

1) L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.

2) Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaires ou connexes.

3) Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quelque soit leur forme ou leur objet.

PRESENTATION DE L'OFFRE

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 22/10/2012, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société CITY CARS tenue le 29/11/2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 06/08/2013 a approuvé l'introduction en Bourse au prix de **10,950 DT** l'action.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de **4 050 000 actions** d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant **30% du capital** de la société et ce, dans le cadre :

- D'une **Offre à Prix Ferme** (OPF) de **1 498 500 actions** au public, représentant 37% du total des actions offertes et 11,10% du capital de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;

- D'un **Placement Global** de **2 551 500 actions**, représentant 63% du total des actions offertes et 18,90% du capital de la société auprès d'investisseurs désirant acquérir au **minimum** pour un montant de **250000 dinars**, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordres.

Le placement global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordres dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de **Blocs** dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres,

- Sans fractionnement,

- Après information préalable du CMF,

- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Il est à signaler que les **investisseurs étrangers** non résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions CITY CARS à hauteur de **15% du capital** de la société.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **21/10/2013 au 08/11/2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Global se fera à partir du 21/10/2013 étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 08/11/2013 inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre, porteront jouissance à partir du 01/01/2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action CITY CARS, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **10,950 Dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions CITY CARS dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant, au moment du dépôt de la demande de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société CITY CARS exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement composé d'AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des actions CITY CARS exprimées dans le cadre du Placement Global.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'introduction de la société CITY CARS au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 4 050 000 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 30% du capital de la société.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et de Placement Global.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Les 1 498 500 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 37% de l'offre globale et 11,10% du capital social) seront réparties en trois (3) catégories :

- **Catégorie A :** 1 012 500 actions offertes représentant 25% de l'offre globale et 67,57% de l'OPF, réservées aux **personnes physiques et/ou morales tunisiennes**, sollicitant au **minimum 2000 actions** et au **maximum 67 500 actions** pour les non institutionnels et **675 000 actions** pour les institutionnels.

Les **OPCVM** donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10% de l'actif net** en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

- **Catégorie B :** 166 360 actions offertes représentant 4,11% de l'offre globale et 11,10% de l'OPF, réservées aux **personnes physiques et/ou morales Tunisiennes** sollicitant au **minimum 10 actions** et au **maximum 1999 actions**.

- **Catégorie C :** 319 640 actions offertes représentant 7,89% de l'offre globale et 21,33% de l'OPF, réservées aux **personnes physiques et/ou morales Étrangères** sollicitant au **minimum 2 000 actions** et au **maximum 67 500 actions** pour les non institutionnels et **319 640 actions** pour les institutionnels.

Étant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois (3) catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du placement global.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : nom, prénom, nature et numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : nom, prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;

- Pour les personnes morales Tunisiennes : dénomination sociale complète et numéro d'inscription au registre de commerce ;

- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;

- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;

- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 actions, ni supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social),

- 675 000 actions pour les institutionnels tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse (soit au plus 5% du capital social).

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.

- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même Intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

▪ Mode de répartition des actions et modalités de satisfaction des ordres d'achat :

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Pour les **catégories A et C** : Les ordres d'achat seront satisfaits **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Pour la **catégorie B** : Les ordres d'achat seront satisfaits **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie **B, puis à la catégorie A, puis à la catégorie C**.

Transmission des ordres et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent **par catégories** les états d'ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, selon les modèles établis par la Bourse.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états d'ordres d'achat et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le **mardi 12 novembre 2013 à 17h00**.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés, le **mercredi 13 novembre 2013**, par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, d'Axis Capital Bourse- intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, **2 551 500 actions** représentant 63% du total des actions offertes et 18,9% du capital de la société seront offertes à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de **250 000 dinars**.

Les ordres d'achat seront centralisés auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, et dirigé par AXIS CAPITAL BOURSE, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «CITY CARS»

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit au syndicat de placement.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à la définition fixée au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- 67 500 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital) ;
- 675 000 actions pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital).

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les titres non acquis dans le cadre du placement global pourraient être affectés à la catégorie **B**, puis à la catégorie **A**, puis à la catégorie **C** de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des ordres:

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Axis Capital Bourse, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

Soumission et vérification des ordres :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre d'actions attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoires et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 16/04/2013 aux actions de la société CITY CARS le code ISIN : TN0007550015.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par la STICODEVAM.

Le registre des actionnaires sera tenu par Axis Capital Bourse intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que : «Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014».

Par conséquent, la société CITY CARS pourrait en bénéficier et donc, l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Les actionnaires de CITY CARS, Al Karama Holding et Automobile Investment Company (AIC), se sont engagés à alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de City Cars par :

- la somme de **2 573 250** dinars, répartie comme suit :
- 1 573 252,200 dinars par Automobile Investment Company;
- 999 997,800 dinars par Al Karama Holding.
- Un total de **235 000 titres**, réparti comme suit :
- 143 676 titres par Automobile Investment Company ;
- 91 324 titres par Al Karama Holding.

Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

12- Régulation du cours boursier

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 06/08/2013 a donné au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse AXIS CAPITAL BOURSE.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission aux négociations sur le Marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 13-839 du 03 octobre 2013 est mis à la disposition du public sans frais au siège de la société CITY CARS, auprès de AXIS CAPITAL BOURSE, TUNISIE VALEURS et MENA CAPITAL PARTNERS, Intermédiaires en bourse chargés de l'opération, auprès de tous les intermédiaires en bourse, ainsi que sur les sites internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn et de la Bourse de Tunis www.bvmt.com.tn.

SUSPENSION DE LA COTATION DE LA VALEUR GIF-FILTER

A la demande du CMF et suite au dépôt d'une demande d'acquisition d'un bloc de contrôle, la cotation sur la valeur GIF-Filter est suspendue à partir du jeudi 17 octobre 2013 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME ET LE PLACEMENT GARANTI SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE BEST LEASE

1-A partir du mardi 8 octobre 2013, les 20 000 000 d'actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société Best Lease, ainsi que les 10 000 000 d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de 30 000 000 d'actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Principal de la Cote de la Bourse, avec un cours de 2,100 dinars par action.

Le titre Best Lease sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007580012
- Mnémonique : BL
- Libellé : Best Lease
- Groupe de cotation : II (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société Best Lease sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme –OPF- est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie			Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
AFC	29	18 300		5 597	6 300	11 897
Amen Invest	488	101 578		18 658	57 451	76 109
ATTIJARI Intermé.	175	250 731		76 870	85 930	162 800
Axis Bourse	110	275 153		111 006	37 140	148 146
BEST Invest	8	23 735		8 716	5 050	13 766
BIAT Capital	140	98 050			95 422	95 422
BNA Capitaux	526	3 942 980	50 000	1 665 749	271 784	1 937 533
CCF	90	102 916		27 987	42 916	70 903
CGF	565	804 291		212 579	326 387	538 966
CGI	67	13 301		4 664	3 300	7 964
MAC SA	261	297 288		83 958	117 280	201 238
MAXULA Bourse	324	88 370			88 370	88 370
MENA Capital	3	2 840			2 840	2 840
SBT	1	100			100	100
SCIF	69	35 020			35 020	35 020
SIFIB BH	77	24 200			24 200	24 200
SOFIGES	25	4 600			4 600	4 600
TSI	297	15 750			15 750	15 750
Tunisie Valeurs	478	676 785		156 229	328 322	484 551
UBCI Finance	2	60 000		27 987		27 987
UIB Finance	33	1 838			1 838	1 838
Total OPF	3 768	6 837 826	50 000	2 400 000	1 550 000	4 000 000

Par ailleurs, BNA Capitaux informe que les 6 000 000 d'actions offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de 12 investisseurs locaux avertis.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

ADMISSION DE LA SOCIETE MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD «MPBS»

Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 17 septembre 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des 4 300 000 actions constituant le capital actuel de la société MPBS, ainsi que des 1 850 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 6 150 000 actions de nominal deux dinars chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 1 850 000 actions, soit 30,08% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : TUNISIE VALEURS.

Evaluateur : TUNISIE VALEURS.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DE LA SOCIETE SOTEMAIL

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 05 septembre 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 23 000 000 d'actions constituant le capital actuel de la société SOTEMAIL, ainsi que des 3 200 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 26 200 000 actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 3 200 000 actions, soit 12,2% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : Arab Financial Consultants (AFC).

Evaluateur : AMC ERNST & YOUNG.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DE LA SOCIETE CITY CARS

Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 06 juin 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des 13 500 000 actions constituant le capital actuel de la société City Cars de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur la cession de 4 050 000 actions anciennes, soit 30,0% du capital social.

Intermédiaire introducteur : AXIS CAPITAL BOURSE.

Evaluateur : AXIS CAPITAL.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DE LA SOCIETE CELLCOM

Admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 18 juin 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse des 3 531 296 actions constituant le capital actuel de la société CELLCOM, ainsi que des 930 236 actions nouvelles souscrites à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 4 461 532 actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 1 395 354 actions, soit 31,3% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : CGF.

Evaluateur : CAPINVEST PARTNERS.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

COTATION EN BOURSE DES TITRES UBCI SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 26 JUILLET 2013

A partir du 14 octobre 2013,

- Les 16 098 793 actions anciennes de la société UBCI seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.

- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : UBCI3
- Code ISIN : TN0002400695
- Groupe de Cotation : 32

- Les 3 902 736 actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse séparément des actions anciennes dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : UBCG3
- Code ISIN : TN0002400703
- Groupe de Cotation : 32

AVIS DES SOCIETES

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER SA

La société GIF FILTER porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que ses actionnaires de référence (la société ARTIMO, la société Immodev et la société DALMAS) ont signé en date du 23 Septembre 2013 un Contrat de cession d'un bloc de contrôle de la société GIF FILTER au profit de la société Loukil Investment Group portant sur la totalité de leurs participations soit 6 707 748 actions représentant ainsi 65,32% du capital de GIF FILTER. Le montant global de cette transaction sera de 15,308 Millions de Dinars.

Ladite transaction sera concrétisée à travers un protocole d'accord, signé par les deux parties, indiquant les modalités légales, financières et pratiques.

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 29 Octobre 2013, à 10 heures du matin, à l'Immeuble STB - Rue Hédi Karray- El Menzah- Cité des Sciences « Salle de Conférence » et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2012 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2012;
- 3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes portant sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001 - 65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi 2006-19;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2012 ;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2012;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- 7- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration;
- 8- Ratification de la décision du conseil d'administration du 25 Mars 2013 portant cooptation et remplacement d'un administrateur représentant l'Etat Tunisien et nomination d'un nouveau Président Directeur Général de la Banque ;
- 9- Renouvellement de mandats et nomination de nouveaux administrateurs ;

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, lors de sa réunion du 26 Juillet 2013, de porter le capital social de 80 493 965 Dinars à 100 007 645 Dinars, et ce par incorporation de réserves d'un montant de 19 513 680 Dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration de l'UBCI pour assurer la réalisation de la présente augmentation de capital.

Sur la base de cette décision, le Conseil d'Administration, réuni le 26 septembre 2013 a décidé de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital à partir du 14/10/2013.

Modalités de l'augmentation

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de 3 902 736 actions nouvelles gratuites de nominal cinq (5) dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 16 098 793 actions composant le capital social actuel, à raison de huit (08) actions nouvelles gratuites pour trente trois (33) actions anciennes ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution à partir du 14/10/2013.

L'UBCI procédera à l'acquisition et l'annulation de 07 droits d'attribution et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 3 902 736 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/09/2013.

Cotation en Bourse

- Les actions anciennes de l'UBCI seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du 14/10/2013.

- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 14/10/2013 séparément des actions anciennes, jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2013, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.

- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 14/10/2013.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du 14/10/2013.